

Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire

Procès-verbal de la cinquième assemblée du conseil de quartier du Vieux-Québec—Cap-Blanc—colline Parlementaire tenue le 18 mai 2010, à L'École des Ursulines dans le bâtiment du gymnase au 3, ruelle des Ursulines à 19 h.

PRÉSENCES:

M. Denis L'Anglais Président M. Benoît Bossé Vice-président M. Pierre de Billy Trésorier M^{me} Françoise Sorieul Secrétaire M^{me} Clarisse Dehont Administratrice M^{me} Michelle Doré Administratrice M^{me} Sophie Aubry Administratrice M^{me} Margo Ménard Administratrice

M^{me} Anne Guérette Conseillère municipale

Il y a quorum.

ABSENCE:

M. Louis-Jean Rousseau Administrateur

AUTRES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES:

M. André Martel Arrondissement de La Cité-Limoilou

M. Jacky Rioux Secrétaire de rédaction

M^{me} Françoise Roy Arrondissement de La Cité-Limoilou

Outre les noms énumérés ci-dessus, six (6) personnes assistaient à cette assemblée.

ORDRE DU JOUR

10-05-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
10-05-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	
10-05-03	 Procès-verbal du conseil d'administration du 20 avril 2010 Adoption Affaires découlant du procès-verbal 	
10-05-04	Période de questions et de commentaires du public	19 h 10
10-05-05	Plan directeur de quartier	19 h 20
10-05-06	Écolobus • Gratuité et tracé	20 h
10-05-07	Secteur de la Grande Allée • Sécurité • Correspondance du Comité de vigilance de l'îlot Jeanne-d'Arc	20 h 15
10-05-08	CHUQ	20 h 30
10-05-09	Période d'information réservée à la conseillère municipale • Corde à linge • Aménagement du parc Notre-Dame-de-la-Garde	20 h 40
10-05-10	Période de questions et de commentaires du public	20 h 55
10-05-11	Trésorerie • Paiement du secrétaire de rédaction (résolution)	21 h 05
10.05.10		

10-05-12 Correspondance

• Lettres transmises

- o Demande de citation du YMCA de la Place d'Youville, M^{me} Suzanne Verreault, 22 avril 2010;
- Affichage électronique des restrictions à la circulation sur le boulevard Champlain pour la période du 17 mai au 29 octobre 2010, M. Stéphane Dallaire, 22 avril 2010;
- Comité de suivi sur les mesures d'atténuation des impacts des activités de l'Agora pour les résidants du quartier, M^{me} Suzanne Verreault, 22 avril 2010;
- O Comité de suivi sur les mesures d'atténuation des impacts des activités de l'Agora pour les résidants du quartier, M. Ross Gaudreault, 27 avril 2010;
- Boulevard Champlain, affichage électronique interdiction des camions en transit, courriel à M Daniel Lemire, Service de police, et M. Lois Lemay, Papier White Birch, 29 avril 2010.

• Communications écrites recues

- Circulation des camions en transit sur le boulevard Champlain, M. Stéphane Dallaire, ministère des Transports, 16 avril 2010;
- O Poumon en voie d'asphyxie, M^{me} Danielle Frenette, 23 avril 2010;
- O Comité de vigilance de l'îlot Jeanne-d'Arc, plan d'action du conseil, M^{me} Michèle Dumas, 30 avril
- Nouvelle du conseil de quartier de Saint-Roch; M. Louis H. Campagna, 4 mai 2010;
- o Région Basse-Normandie, invitation;
- o Fondation Rues principales, colloque du 29 septembre 2010.

10-05-13 Divers

- PPU colline Parlementaire
- Consultation à venir sur le dossier de l'hôtellerie (plan de construction)

10-05-14 Levée de l'assemblée

21 h 15

10-05-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Denis L'Anglais, président, procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h.

10-05-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE M. BENOÎT BOSSÉ, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} FRANÇOISE SORIEUL, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes : ajouter au point 10-05-04 Période de questions et de commentaires du public, le sujet « Fête des voisins », ajouter au point 10-05-12 Correspondance, le sujet « Accusé de réception concernant la citation du bâtiment situé au 964, rue Saint-Jean (ancien YMCA) » et au point 10-05-13 Divers, ajout des sujets « Comité de suivi concernant le Grand Rire » et « Droit de référendum ».

Adoptée à l'unanimité

10-05-03 PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 AVRIL 2010

• Adoption du procès-verbal du 20 avril 2010

SUR PROPOSITION DE M^{ME} MICHELLE DORÉ, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} MARGO MÉNARD, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 20 avril 2010.

Adoptée à l'unanimité

• Affaires découlant du procès-verbal du 20 avril 2010

Interdiction de la circulation des camions de transit sur le boulevard Champlain: Les membres du conseil conviennent de demander à la Ville la mise en place des moyens afin de mesurer la baisse de la circulation des camions de transit. Par ailleurs, dans le but d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'interdiction, M. Denis L'Anglais communiquera avec M. Stéphane Dallaire, de la direction de la Capitale Nationale, afin de vérifier la mise en place de la signalisation. M^{me} Anne Guérette, conseillère municipale demandera à l'Arrondissement d'assurer le suivi concernant les statistiques sur le nombre de camions avant et après l'entrée en vigueur de l'interdiction.

Plage publique : M. Denis L'Anglais rédigera une lettre à l'intention de M. Léonce Naud concernant le projet de plage publique au bassin Louise.

Comité de suivi entourant les activités de l'AGORA : Le conseil de quartier n'a pas eu de réponse à sa lettre adressée à M. Ross Gaudreault, président et directeur général du Port de Québec, concernant la mise en place d'un comité de suivi.

Bacs à déchets et privatisation de la collecte des rebuts: Les membres du conseil de quartier conviennent d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour d'une assemblée à l'automne prochain. D'ici là, le conseil demande à l'Arrondissement de comparer les plaintes reçues depuis la privatisation de la collecte des rebuts avec la situation qui prévalait auparavant.

10-05-04 PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES DU PUBLIC

M^{me} Nadine Gally, du comité des citoyens du Vieux-Québec, donne des explications sur la Fête des voisins qui aura lieu le 5 juin prochain au parc de l'Esplanade, de 10 heures à 16 heures. Des visites des fortifications seront organisées à 11 heures et à midi. Un jeu de pétanque et des jeux pour les enfants seront installés. Un citoyen suggère de demander au responsable de la poudrière de sortir les pièces du jeu d'échec pour l'occasion.

En réponse à une question, M. André Martel vérifiera si l'Arrondissement dispose de budgets pour la Fête de voisins.

10-05-05 PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER

M^{me} Françoise Roy, Arrondissement de la Cité-Limoilou, présente l'information sur le suivi du plan directeur du quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc. Pour le contenu, voir le document remis aux membres.

À la suite de la présentation, les membres du conseil demandent que la Ville présente, à une prochaine assemblée du conseil de quartier, les documents qui découlent des actions suivantes :

- 3.4.d Identifier les vues exceptionnelles et les percées visuelles du Vieux-Québec;
- 8.1.c Évaluer l'offre et l'accessibilité de commodités publiques et en assurer la signalisation.

Par ailleurs, en ce qui a trait à l'action 4.1.m élaborer et mettre en œuvre un plan de circulation et un plan de piétonnisation du quartier, M^{me} Roy précise que la Division du transport prévoit procéder par identification de problématiques et non par l'élaboration d'un plan. Cette approche a été expérimentée dans quelques quartiers, dont celui de Saint-Sauveur. La Division du transport viendra présenter la démarche en septembre prochain.

Concernant le projet de réfection de la piscine du Petit Séminaire, il est précisé que la demande du Petit Séminaire a été transmise à la Division de la culture du loisir et de la vie communautaire de l'Arrondissement pour analyse et recommandation.

• Enveloppe budgétaire

En réponse à une question sur la possibilité d'identifier de nouvelles priorités pour l'utilisation de la somme restante d'environ 340 000 \$ de l'enveloppe budgétaire spéciale du plan directeur de quartier, M^{me} Roy précise que le conseil peut identifier de nouvelles priorités. Elles doivent s'appuyer sur les orientations, les objectifs et les actions du plan.

À la suite de cette intervention, les membres conviennent de créer un comité afin d'identifier de nouvelles priorités.

Résolution CA-10-32

Création d'un comité sur la définition des priorités concernant le Plan directeur de quartier

Considérant le fait qu'il reste une somme d'environ 340 000 \$ à l'enveloppe budgétaire spéciale du plan directeur de quartier;

Considérant que le conseil quartier peut identifier de nouvelles priorités en s'appuyant sur les orientations, les objectifs et les actions du plan.

SUR PROPOSITION DE M. DENIS L'ANGLAIS, DÛMENT APPUYÉE DE M^{ME} FRANÇOISE SORIEUL, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier mette en place un comité sur l'identification des priorités d'action du plan directeur de quartier en lien avec l'enveloppe budgétaire spéciale du plan directeur. Qu'il mandate M. Benoît Bossé, M^{mes} Margo Ménard et Anne Guérette pour siéger à ce comité. Qu'il demande à l'Arrondissement d'identifier une personne qui accompagnera le comité dans son travail.

Adoptée à l'unanimité

Mesures de suivi du plan directeur de quartier

Le conseil déplore le fait que la Ville n'ait pas de mesure de suivi du plan directeur de quartier. Il rappelle que ce sujet avait été soulevé dans le cadre des consultations publiques qui ont précédé l'adoption du plan directeur. Les mesures de suivi sont essentielles. Elles constituent le meilleur moyen de voir l'évolution de la mise en oeuvre du plan : utilisation du budget, mise en œuvre ou non d'une action, pourquoi, échéancier, qui en est responsable, etc.

Résolution CA-10-33

Concernant les mesures de suivi du plan directeur de quartier

Considérant les demandes déjà faites à l'Arrondissement concernant la mise en place de mesures de suivi du plan directeur de quartier;

Considérant le peu d'information mise à la disposition du conseil de quartier sur l'état d'avancement du plan directeur de quartier;

Considérant la somme disponible à l'enveloppe budgétaire spéciale du plan directeur;

Considérant qu'il y a nécessité de mettre à jour les priorités d'action en lien avec cette enveloppe budgétaire;

SUR PROPOSITION DE M. BENOÎT BOSSÉ, DÛMENT APPUYÉE DE M^{ME} FRANÇOISE SORIEUL, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire demande à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

- un suivi des actions du plan directeur de quartier, à savoir ce qu'il advient de chacune des actions, incluant un échéancier prévisible de réalisation;
- que le suivi se fasse annuellement;
- que le premier rapport de suivi soit présenté au conseil avant l'adoption du prochain programme triennal d'immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

M. Denis L'Anglais rédigera la lettre.

10-05-06 ÉCOLOBUS

M^{me} Anne Guérette donne de l'information au sujet de nouveau parcours écolobus contenu à son avis de proposition. Ce parcours circulerait en boucle sur l'avenue Honoré-Mercier, la Grande Allée, l'avenue Cartier et sur la rue Saint-Jean extra-muros. Pour le tracé, voir le schéma remis aux membres.

Résolution CA-10-34

Appui à l'avis de proposition au conseil municipal de la conseillère M^{me} Anne Guérette concernant l'ajout d'un nouveau parcours écolobus

Considérant le fait que l'ajout du nouveau parcours écolobus favoriserait un meilleur accès aux commerces de proximité pour les résidants du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire;

Considérant le fait que ce nouveau parcours circulerait sur l'avenue Honoré-Mercier, la Grande Allée, l'avenue Cartier et sur la rue Saint-Jean extra-muros;

Considérant le fait que les écolobus contribuent à diminuer les gaz à effet de serre en réduisant la circulation automobile;

SUR PROPOSITION DE M^{ME} SOPHIE AUBRY, DÛMENT APPUYÉE PAR M. PIERRE DE BILLY, IL EST RÉSOLU d'appuyer l'avis de proposition de la conseillère municipale M^{me} Anne Guérette visant l'ajout d'un parcours écolobus qui circulerait en boucle sur l'avenue Honoré-Mercier, la Grande Allée, l'avenue Cartier et sur la rue Saint-Jean extra-muros avec une fréquence de passage plus élevée que l'écolobus actuel.

Adoptée à l'unanimité

Des discussions ont eu lieu au sujet de la tarification de l'écolobus. Aucune recommandation n'a été formulée par le conseil de quartier faute d'information. Les membres du conseil souhaitent des statistiques sur l'utilisation de l'écolobus.

10-05-07 SECTEUR DE LA GRANDE ALLÉE

• Sécurité

M^{me} Anne Guérette mentionne que la surveillance policière sur la Grande Allée sera augmentée à l'heure de fermeture des bars. Le conseil de quartier accueille favorablement l'augmentation des effectifs policiers dans ce secteur.

En ce qui a trait à l'installation de caméras de surveillance dans le secteur, les membres du conseil prennent acte de cette question et la discuteront lorsqu'il y aura une proposition concrète.

• Correspondance du Comité de vigilance de l'îlot Jeanne-d'Arc

M. Gilles Richard remet et présente au conseil de quartier un document réalisé par M^{me} Michelle Dumas du Comité de vigilance de l'îlot Jeanne-d'Arc. Ce document vise l'amélioration de la qualité de vie des résidants du secteur de la colline Parlementaire. Dans ce document, il est demandé à ce que la Ville respecte ses propres règlements, notamment celui de la fin des spectacles à 23 h. Toujours en matière de grands événements, le document propose qu'avant de les autoriser, ils soient soumis à un test de qualité résidentielle. Il souhaite que le conseil de quartier appui la démarche du comité de vigilance et en tienne compte dans l'élaboration de son plan d'action.

Résolution CA-10-35

Appui aux demandes du Comité de vigilance de l'îlot Jeanne-d'Arc.

Considérant le fait que le nombre d'événements dans le secteur du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire ne cesse d'augmenter, ajout du Festival de la Bière dans le Vieux-Port et possibilité de la course Indy Car à Québec;

Considérant que la Ville ne fait pas toujours respecter ses règlements concernant les grands événements, notamment l'heure de fin des spectacles;

Considérant le fait qu'il y a souvent des débordements après de grands événements, par exemple la Fête nationale;

SUR PROPOSITION DE M BENOÎT BOSSÉ, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} CLARISSE DEHONT, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier prenne acte de la lettre du Comité de vigilance de l'îlot Jeanne-d'Arc concernant la qualité de vie résidentielle dans le secteur de la colline-Parlementaire, qu'il appuie les demandes du comité et qu'il fasse connaître son appui en adressant une lettre à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

Adoptée à l'unanimité

M. Denis L'Anglais rédigera la lettre d'appui.

10-05-08 CHUO

• Planification urbaine du secteur de L'Hôtel-Dieu de Ouébec

Résolution CA-10-36

Planification urbaine du secteur de L'Hôtel-Dieu de Québec dans le cadre de son projet d'agrandissement

Considérant l'impact qu'aura le projet d'agrandissement de l'Hôtel-Dieu sur l'aménagement de ce secteur et sur la circulation:

Considérant la dispersion des activités du CHUQ dans plusieurs bâtiments du quartier;

Considérant qu'il importe de profiter de ce grand projet pour corriger, améliorer et mettre en valeur la trame urbaine résidentielle de ce secteur;

SUR PROPOSITION DE M. BENOÎT BOSSÉ, DÛMENT APPUYÉ PAR M. DENIS L'ANGLAIS.

il est résolu de demander à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou de saisir l'opportunité qu'offre le projet d'agrandissement du CHUQ pour planifier/revoir l'aménagement urbain de ce secteur notamment en recourant à l'outil du programme particulier d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

M. Denis L'Anglais rédigera la lettre.

• Comité de suivi du projet d'agrandissement du CHUQ

Dans le cadre du projet d'agrandissement du CHUQ, les membres du conseil conviennent d'adresser une demande officielle à la direction du CHUQ afin qu'un représentant du conseil de quartier siège au sein de son comité de suivi du projet d'agrandissement.

Résolution CA-10-37

Demande aux dirigeants du CHUQ afin qu'un représentant du conseil de quartier fasse partie du comité de suivi concernant le projet d'agrandissement du CHUQ

SUR PROPOSITION DE M. BENOÎT BOSSÉ, DÛMENT APPUYÉ PAR M. DENIS L'ANGLAIS, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier demande à la direction du CHUQ qu'un de ses membres fasse partie du comité de suivi du projet d'agrandissement de l'Hôtel-Dieu et de mandater M^{me} Margo Ménard comme représentante du conseil de quartier.

Adoptée à l'unanimité

M. Denis L'Anglais rédigera la lettre.

Par ailleurs, M^{me} Anne Guérette mentionne que M. Éric Merlin, résidant du Vieux-Québec, serait intéressé à faire partie du comité de suivi.

10-05-09 PÉRIODE RÉSERVÉE À LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Cordes à linge (interdiction des cordes à linge sur les balcons) : Étant donné l'urgence des autres dossiers, ce sujet ne sera pas traité.

Parc Notre-Dame-de-la-Garde : M^{me} Anne Guérette distribue aux membres du conseil le plan d'aménagement du parc Notre-Dame-de-la-Garde.

10-05-10 PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES DU PUBLIC

Plan directeur de quartier : M^{me} Claudette Blais, du Comité de citoyens du Vieux-Québec, est en accord à ce qu'un suivi des priorités et du plan d'action du plan directeur de quartier soit demandé à l'Arrondissement. Elle déplore que toutes les actions liées à la mobilité n'aient pas été réalisées ou soient peu avancées. Elle estime important de mettre l'emphase sur l'encadrement des grands événements. Selon elle, l'encadrement des grands événements et la mobilité devraient constituer les deux priorités du conseil.

10-05-11 TRÉSORERIE

• Paiement du secrétaire de rédaction

Résolution CA-10-38 Paiement du secrétaire de rédaction

SUR PROPOSITION DE M^{ME} MICHELLE DORÉ, DÛMENT APPUYÉE PAR

M^{ME} **FRANÇOISE SORIEUL, IL EST RÉSOLU** que le conseil d'administration du conseil de quartier autorise le paiement de 75 \$ à M. Jacky Rioux pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du 18 mai 2010.

10-05-12 CORRESPONDANCE

• Lettres transmises

- o Demande de citation du YMCA de la Place d'Youville, M^{me} Suzanne Verreault, 22 avril 2010;
- Affichage électronique des restrictions à la circulation sur le boulevard Champlain pour la période du 17 mai au 29 octobre 2010, M. Stéphane Dallaire, 22 avril 2010;
- Comité de suivi sur les mesures d'atténuation des impacts des activités de l'Agora pour les résidents du quartier, M^{me} Suzanne Verreault, 22 avril 2010;
- Comité de suivi sur les mesures d'atténuation des impacts des activités de l'Agora pour les résidents du quartier, M. Ross Gaudreault, 27 avril 2010;
- Boulevard Champlain, affichage électronique interdiction des camions en transit, courriel à M Daniel Lemire, Service de police et M. Lois Lemay, Papier White Birch, 29 avril 2010.

• Communications écrites recues

- Circulation des camions en transit sur le boulevard Champlain, M. Stéphane Dallaire, ministère des Transports, 16 avril 2010;
- o Poumon en voie d'asphyxie, M^{me} Danielle Frenette, 23 avril 2010;
- Comité de vigilance de l'îlot Jeanne-d'Arc, plan d'action du conseil, M^{me} Michèle Dumas, 30 avril 2010:
- o Nouvelle du conseil de quartier de Saint-Roch; M. Louis H. Campagna, 4 mai 2010 ;
- Région Basse-Normandie, invitation;
- o Fondation Rues principales, colloque du 29 septembre 2010;
- o Demande de citation du bâtiment situé au 964, rue Saint-Jean (ancien YMCA), Accusé de réception, Louis Côté, Cabinet du maire, 4 mai 2010.

10-05-13 DIVERS

Lettre de citoyens du secteur de l'îlot Saint-Nicolas : Considérant l'agenda des prochaines semaines, ce dossier n'est pas traité. Des membres rappellent que ce site a déjà fait l'objet de consultations publiques. L'instance consultative de l'époque s'était prononcée contre le projet hôtelier et avait recommandé que le site ait une vocation résidentielle.

Grand Rire de Québec : Des informations sont données sur le Grand Rire de Québec qui aura lieu à la fin juin. Un comité de suivi sera constitué et le conseil de quartier est invité à y participer.

Résolution CA-10-39

Comité de suivi sur les activités du Grand Rire de Québec

Considérant le fait que les activités du Grand Rire se dérouleront à l'Agora et à la Place de Paris pour la première fois;

Considérant la mise en place de plusieurs scènes dans ce secteur du Vieux-Ouébec:

Considérant le fait que les activités se dérouleront pendant cinq (5) jours et soirs;

SUR PROPOSITION DE M^{ME} MICHELLE DORÉ, DÛMENT APPUYÉE PAR M. PIERRE DE BILLY, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier nomme M^{me} Sophie Aubry pour faire partie du comité de suivi concernant les activités du Grand Rire de Québec.

Adoptée à l'unanimité

Résolution CA-10-40

Grands événements, Grand Rire de Ouébec et plan directeur de quartier

Considérant l'autorisation accordée au Grand Rire de Québec de tenir une partie de son événement dans les secteurs de la Place Royale, de la Batterie Royale et de la Place de Paris;

Considérant l'arrivée d'un Festival de la Bière dans le secteur du Vieux-Port;

Considérant les rumeurs de la possible tenue d'un événement Indy Car dans le Vieux-Québec; Considérant les actions 8.1.e et 9.1.a du plan directeur de quartier adopté en 2008;

SUR PROPOSITION DE M. BENOÎT BOSSÉ, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} **CLARISSE DEHONT, IL EST RÉSOLU** que le conseil de quartier demande à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'expliquer pourquoi une autorisation de tenir l'événement Grand Rire de Québec dans le Vieux-Port/Place de Paris a été accordée alors qu'aucune politique d'encadrement des grands événements, action 9.1.a du plan directeur de quartier, n'existe et que l'action 8.1.e demande la déconcentration des grands événements qui ont lieu dans le Vieux-Ouébec ailleurs sur le territoire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

M. Denis L'Anglais rédigera la lettre.

Droit de référendum : À la suite de l'intervention du maire M. Régis Labeaume à l'effet de demander au gouvernement du Québec le retrait du droit de référendum des citoyens, le conseil de quartier adopte la résolution suivante :

Résolution CA-10-41 Droit de référendum

Considérant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) octroie aux citoyens concernés la possibilité de tenir ou non un référendum décisionnel sur des propositions de modifications à certains objets de règlements de zonage et que cette mesure favorise la participation active des citoyens à la prise de décision et à la gestion de l'aménagement;

Considérant que l'importance de ce recours a été réaffirmée, en janvier dernier par l'Ordre des urbanistes du Québec lequel, dans le cadre du Forum Urba 2015, appelait de ses vœux une réforme de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme tout en sollicitant, cependant, du gouvernement du Québec, le renforcement des modes de consultation et des processus d'approbation afin de garantir une participation citoyenne;1

Considérant que cette Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout comme la Charte de la Ville de Québec (L.R.Q., C-11.5), offre en plus aux élus municipaux la possibilité de procéder par consultation publique ou par référendum consultatif pour faire avaliser a priori, par les citoyens, certains actes de l'administration municipale et qu'il s'agit là d'une mesure favorisant la bonne gouvernance et l'expression de la démocratie municipale;

Considérant que l'exercice du référendum décisionnel constitue un moyen juridique de dernier recours mis à la disposition des citoyens qui n'auraient pu autrement faire entendre leurs observations, appréhensions et doléances lors d'une consultation publique ou lors de la tenue d'un référendum consultatif, soit pour bonifier ou, au besoin, infléchir un projet les touchant directement, alors que le conseil municipal demeure, en tout temps, libre de sa décision finale;

Considérant que le conseil municipal dispose, en vertu du paragraphe 69 (1) de la Charte de la Ville de Québec (L.R.Q., C-11.5), de la possibilité de recourir au 3e alinéa de l'article 517 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2) pour surseoir à l'application de certaines procédures entourant la tenue d'un référendum décisionnel en matière d'aménagement et d'urbanisme afin d'alléger la mise en œuvre du processus;

Considérant que toute décision en matière de zonage induit, sur la trame urbaine, des impacts concrets et visibles qui vont bien au-delà de la durée d'un mandat électoral conjoncturel;

¹ Robert Chicoine, président de l'Ordre des urbanistes du Québec, Forum Urba 2015, Montréal, 13 janvier 2010. En ligne :

http://forumurba2015.com/2_conferences/2.1_liste_conferences/PowerPoint/2010-01-13_PowerPoint.ppt

SUR PROPOSITION DE M. BENOÎT BOSSÉ, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DENIS L'ANGLAIS, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier demande aux élus municipaux membres du conseil municipal, de la Communauté métropolitaine de Québec et à ceux et celles délégués aux assises de l'Union des municipalités du Québec,

- i) de se porter à la défense du maintien du droit au référendum décisionnel offert aux citoyens et du référendum consultatif offert aux élus municipaux en vertu de différentes lois au Québec;
- de s'abstenir de poser quelque geste ou de tenir quelque propos qui pourrait laisser croire qu'ils favorisent la restriction, la négation ou la suppression de l'exercice du droit au référendum décisionnel consenti par loi aux citoyens.

Adoptée à l'unanimité.

Levée de l'assemblée

Président

10-05-14

M. Denis l'Anglais rédigera une lettre de transmission.

Colloque de la Fondation Rues Principales : Concernant le colloque qui aura lieu le 29 septembre 2010, le conseil de quartier traitera ce sujet à son assemblée de septembre.

PPU de la colline Parlementaire: M. André Martel remet au conseil le calendrier des réunions concernant le PPU de la colline Parlementaire. Il annonce que le mercredi 26 mai, il y aura une séance de travail avec les trois conseils de quartier concernés par le PPU.

Plan de construction concernant la gestion des établissements d'hébergement touristique: Une rencontre préparatoire aura lieu le 31 mai prochain à 18 h 30. De plus, le Bureau du développement touristique et des grands événements y présentera le parcours du tour de Beauce qui aura lieu en juin. Ce même parcours sera utilisé en septembre pour le Pro tour Montréal Québec.

Concernant la consultation publique du mardi 15 juin, le quorum est requis pour la tenue de cette assemblée. M^{mes} Clarisse Dehont, Françoise Sorieul et M. Louis-Jean Rousseau seront absents.

Secrétaire

Levée de l'assemblée à 21 h 50.	
Denis L'Anglais	Françoise Sorieul